Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX

TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Faites-vous inscrire

Nous l'avons déjà dit, répétons-le encore, répétons-le sans cesse. Peut-être finira-t-on par nous entendre.

Chaque année, au moment de la revision des listes électorales, il y a des braves gens qui ne s'inquiètent guère de vérifier leur inscription sur les listes électorales.

« Je suis, se disent-ils, inscrit depuis douze ans, quinze ans, vingt ans, pourquoi irait-on rayer mon nom puisque jamais je n'ai quitté la ville ? »

La feuille de revision ne vient pas, peu leur importe.

Qu'ils lisent donc l'affiche placardée, hier, par les soins de la municipalité.

« Il a été distribué, au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent.

» **Les bulletins susceptibles de modifications** devront être retournés à la mairie (Bureau des élections), dans le plus bref délai possible.

» Tout Français majeur qui n'aurait pas reçu de bulletin de revision, doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, **comme non inscrit**, même dans le cas où il aurait été inscrit sur celles arrêtées au 31 mars 1907.

» Les réclamations et les demandes en inscription seront reçues à la mairie (Bureau des élections), du 3 janvier au 4 février 1908, dernier délai. »

Ainsi, vous voilà tous avertis, citoyens, qui n'avez pas reçu un extrait de l'inscription sur la liste électorale. On vous considère comme n'existant plus, un « parti sans laisser d'adresse », orne la feuille qui vous concerne et vous devez vous considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, comme non inscrits, même dans le cas où vous auriez été inscrit sur les listes arrêtées au 31 mars 1907.

Il y a un grand nombre de camarades qui se trouvent dans ce cas, qui, inscrits sur les listes arrêtées en mars 1907, risquent fort de ne pas voir leurs noms sur celles closes le 31 mars 1908.

Nous les adjurons donc d'user du dernier droit qui leur reste, c'est-à-dire d'aller vérifier les registres et réclamer leur inscription s'ils ne figurent plus sur les listes.

Le dernier paragraphe de l'affiche leur indique la date à laquelle ces réclamations pourront être faites.

A partir du 3 janvier, tout citoyen pourra vérifier les listes, c'est assez dire qu'il devra le faire.

N'oublions pas qu'en mai prochain, il faudra renouveler le conseil municipal.

Quiconque ne sera pas inscrit, quiconque n'aura pas fait tout le possible pour l'être, sera traître à la cause qu'il prétend défendre.

Celui qui s'abstient de vérifier son inscription commet un crime aussi grand que celui qui s'abstient de voter.

R. L.

Voir en dernière page l'annonce des « **PARISIENNES** », représentant la couverture de son album artistique de fourrures, lequel est remis à la caisse sur simple demande.

Les Grèves

AU TISSAGE WATTINE

Les ouvriers en grève du tissage Wattine tiennent à remercier publiquement la population de l'aide moral et pécunier qu'elle leur apporte, afin de rendre victorieuse leur légitime cause;

Félicitent de son dévouement à la classe ouvrière le Club des Quinze-Vingt;

Comptent sur l'appui du monde travailleur pour mener le combat jusqu'à l'heure de la victoire. Espèrent que les agissements de M. Wattine de vouloir nourrir et loger à l'usine ceux qui voudraient trahir leurs frères de misère, ou de les faire reconduire chez eux par dame police, ne seront que des crachats qui lui retomberont sur le nez.

EN TOMBANT

M. Victor Bauzier, 64 ans, demeurant rue Victor-Hugo, 95, tisserand chez MM. François Ferlié, rue des Longues-Haies, est tombé de son métier sur lequel il était monté pour arranger ses cartons d'armures.

M. le docteur Vanlaer, qui lui a donné des soins, a constaté une violente contusion du talon droit, avec frature probable du calcanéum. Le praticien a prescrit trois semaines de repos.

CHARRETIER BLESSE

Un charretier de chez M. Floris Marissal, camionneur, rue de l'Ouest, M. Jean Tourné, 52 ans, demeurant rue des Villas, fort Pouchain, à Tourcoing, était occupé dans la cour de chez MM. Dujardin frères, marchands de charbons, rue de l'Ouest, à charger un tombereau lorsqu'un ouvrier qui était sur le haut de l'estacade laissa tomber une barre de fer qui vint atteindre Tourné.

M. le docteur Desbonnets a constaté une plaie contuse au médius droit; il a prescrit un mois de repos.

OU EST-IL ?

Georges Honoré, âgé de 16 ans, apprêteur, demeurant boulevard Beaurepaire, 104, a quitté le domicile de ses parents jeudi matin, vers 8 heures, et depuis il n'est pas reparu. Il est vêtu d'un complet noir pointillé et coiffé d'une casquette noire.

On le croit parti à Lens. Serait-il avec les jeunes Verheeneman et Maillet ?

A QUI LA CLEF ?

M. Robert Lestienne, demeurant rue du Tilleul, 14, a trouvé une clef.

LA BONNE COTE

L'exemple du bookmaker pincé, il y a quelques jours, n'a pas arrêté ses collègues en exploitation des gogos. On continue à jouer à Roubaix. Les endroits où l'on parie clandestinement sont loin d'être en décroissance. L'aventure arrivée à Théodore Pollet, liseur de dessin, 2, rue des Longues-Haies, le prouve; elle prouve aussi que les bookmakers sont bien décidés à ramasser l'argent qu'on leur donne bénévolement, mais sont plus décidés, encore, à ne pas payer, le jour où le cheval, choisi par un client, viendrait à triompher dans une course.

Vendredi après-midi, Théodore Pollet entrait à l'estaminet de la Barque d'Or, à l'angle des rues Neuve et de Lille, estaminet tenu par M. H. Devillars.

Il y fit la rencontre de Clotaire Wilfart, bien connu comme directeur des « 100.000 Cravates », et comme joueur et bookmaker.

La conversation s'engagea sur les courses de Saint-Ouen qui avaient lieu le jour même, et, finalement, le liseur de dessin mit dix francs placé et 30 francs gagnant; sur « Samuelo », qui devait courir dans le prix de la Lys.

La somme fut remise à Wilfart. Théodore Pollet l'affirme et le débitant appuie sa déclaration.

Quelques heures plus tard, des dépêches arrivaient, annonçant à M. Pollet que « Samuelo » avait gagné, rapportant 554 fr. 50 gagnant et 200 francs placé, pour 10 francs, au pesage ; 183 fr. 50 et 65 fr. 50 pour 5 fr., à la pelouse.

Le parieur avait 1.100 francs à toucher.

Il alla aussitôt à la Barque d'Or pour demander son argent à Wilfart, qui parut tout étonné de la réclamation.

Sans contester le triomphe de « Samuelo », il refusa de payer sous le singulier prétexte que Théodore Pollet n'avait pas parié pour ce cheval.

C'est « Sameulo » dit-il, que vous avez inscrit et non le cheval gagnant.

— Très bien, dit l'autre, qui avait compris, je vais déposer une plainte.

Pour le coup, Wilfart eut peur. Il essaya de transiger et offrit trois cents francs qui furent même envoyés, croyons-nous, au domicile du parieur.

Rien n'y fit et hier, Wilfart était convoqué par M. Deltève, commissaire de police du 2e arrondissement.

Il déclara n'avoir rien reçu de Pollet qui, par conséquent, n'avait pas parié. Mais, ainsi que nous l'avons dit, sa version est contredite par Pollet et Duvillers.

Ce dernier affirme que le liseur de dessins a parié et que Wilfart a été preneur.

Des perquisitions ont été faites à l'estaminet de la Barque d'Or, et au domicile de Wilfart qui s'est vu gratifier d'un procès-verbal.

ILS PROMETTENT

Il était cinq heures et demie lorsqu'on vint déranger Edgard Lefebvre, écolier, âgé de treize ans, et son camarade Maurice Delcourt, qui ne compte pas plus de onze printemps.

Après avoir mis à mal le grillage d'un casier contenant des livres dans le corridor de M. Sauvage, libraire, 97, Grande-Rue; ils venaient de mettre chacun un livre dans une de leurs poches, lorsqu'on mit la main au collet de Lefebvre.

Maurice Delcourt, plus malin, parvint à s'enfuir, mais son complice n'eut garde de conserver le nom pour lui et, après avoir décliné son état-civil et donné son adresse, 70, rue de la Balance, il rendit le même service au fuyard et expliqua qu'il demeurait chez ses parents, 125, rue Pierre-de-Roubaix.

M. Grimaldi, commissaire de police, interrogea alors les enfants qui, après avoir longtemps nié, finirent par reconnaître, non seulement un, mais plusieurs vols du même genre, toujours commis chez M. Sauvage.

Delcourt déclare qu'il a commis le premier vol sur le conseil de son camarade Lefebvre. En revenant de l'école, ils remarquèrent une vitre cassée et comme il manquait plusieurs livres dans la boîte, ils en prirent chacun un.

Il n'y a que le premier pas qui coûte, dit le proverbe, ce fut vrai pour nos précoces voleurs. Ils volaient pour la deuxième fois lorsqu'on vint mettre un terme à leurs exploits.

Pour commettre le dernier vol, celui qui leur vaut de passer à la postérité, les deux gosses avaient cassé le treillage en fil de fer qui servait de couvercle à la boîte.

Les livres volés ont une valeur totale de 35 francs. Trois ont été vendus pour la maigre somme de cinq centimes, un tiers de sou pièce !

Avec le sou, les écoliers achetèrent une couquebacque, qu'ils partagèrent en frères.

Cinq autres ont été donnés, Delcourt, en se sauvant, en a jeté un dans la rue. Sept autres ont été retrouvés au domicile des petits voleurs.

Les enfants ont été laissés en liberté provisoire, vu leur jeune âge.

FEDERATION DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

Pour répondre au désir exprimé dans plusieurs circulaires émanant des départements de la Guerre et de l'Instruction publique, chaque association de la Fédération vient de fonder pour ses membres une section de tir et une section militaire. Ces sections auront chacune leurs instructeurs et formeront cinq groupes qui se réuniront toutes les semaines. MM. les lieutenants Schiller et Croin, l'adjudant Ramu et MM. les instructeurs du Tir régional, anciens sous-officiers, feront des cours sur toutes les matières du programme de l'examen du brevet d'aptitudes militaires (cours gratuits pour tous les membres des associations fédérées). Entre cette section de la Fédération, les amicales de Mouvaux, Lannoy, Wattrelos, Wasquehal et le Tir régional, il a été créé une « *Fédération de Tir et d'Instruction militaire* » dont le bureau est composé de : Président, M. Raoul Desreux; vice-présidents, MM. Delbar, Ségard; secrétaire général, M. Fernand Glaise; secrétaires adjoints, MM. Decottignies et Janssens; trésorier, M. G. Inglebert; trésorier adjoint, M. Masson; chef de matériel, M. Castel; commissaire général, M. Dutrieux; commissaires, MM. Hus, Coldre, Watteau, Henno, Malfait; chefs de l'instruction militaire, MM. les lieutenants Schiller, Croin et l'adjudant Ramu.

Aujourd'hui dimanche, à 9 heures, à l'Institut Turgot, réunion pour toutes les sections avec leurs instructeurs. Présentation des cadres. Formation des groupes.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 16. — On a coté ce matin en Bourse : 6 27 novembre; 6 17 décembre; 6 05 janvier; 5 87 février; 5 80 mars; 5 77 avril; 5 75 mai; 5 70 juin A; 5 67 juillet; 5 67 août; 5 67 septembre; 5 67 octobre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 15.000 kilos sur février à 5 87; 5,000 sur mars à 5 80; 5.000 sur avril à 5 77; 5.000 sur mai à 5 75; 5,000 sur juin à 5 72; 5,000 sur juillet à 5 70; 5,000 sur août à 5 67. — Total 45,000 kilos.

Madame, nous sollicitons votre visite en vous priant de remarquer notre beau choix de fourrures. Le directeur des Galeries Lilloises.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS

La cinquième séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui dimanche 17 novembre, de 9 heures à 11 heures du matin, ancienne Ecole de musique, place Notre-Dame.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

A PROPOS D'UNE NOMINATION

En raison, nous dit-on, de la prochaine ouverture de l'hôpital de la Fraternité, un sixième emploi de médecin vient d'être créé.

M. le docteur Lerat, qui a été désigné pour ce poste, sera chargé du service des fiévreux.

Une simple question : Est-il vrai que, contrairement aux usages constants pour ce genre de nomination, le corps médical ait été tenu dans l'ignorance de cette création dont personne ne fut informé ?

Cela eût permis à des médecins aptes à remplir ces fonctions de poser leur candidature.

Si les bruits qui courent sont exacts, l'administration des hospices s'est montrée, envers le corps médical, d'un sans-gêne auquel jusqu'ici elle ne l'avait pas habitué.

Elle aurait dû, en effet, après information publique, choisir trois candidats sur la liste des postulants et soumettre leurs noms à qui de droit. Cela n'a pas été fait, paraît-il.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Par suite de la vidange du réservoir supérieur de Mouvaux, la pression d'eau potable sera un peu plus faible sur tout le réseau pendant trente-sept heures, à compter du samedi 16 novembre, à 7 heures du soir.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN SOULEVANT UN PANIER. — Chez MM. Félix Vanoutryve et Cie, M. Louis Buyck, 25 ans, tisserand, demeurant rue du Petit-Paris, à Wattrelos, s'est fait une déchirure musculaire du côté gauche en soulevant un panier de trame.

Quinze jours de repos.

TOMBE DE SON METIER. — Chez MM. Motte et Blanchot, M. Constant Quatennens, 38 ans, fileur, rue de l'Epidème, à Tourcoing, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant de son métier.

Quinze jours de repos.

BLESSE A LA TETE. — Chez MM. Leveugle frères, M. Jean Brys, 37 ans, frappeur, boulevard de Metz, cour Willeuw, 10, a été blessé à la tête par suite de la chute d'une chaîne de grue.

Quinze jours de repos.

EN PORTANT UNE CHARGE. — Chez M. Georges Lehoucq, M. Jean Bourgois, 38 ans, homme de peine, rue Leverrier, 10, s'est fait une entorse du pied droit en portant une charge de bois.

Réclame monstre aux Galeries Lilloises, Mercredi 20, Jeudi 21 Nov. (Ste-Catherine et fêtes de fin d'année). Belle prime aux acheteurs d'au moins 15 francs.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE AMICAL FLAMAND. — La société « den Vlaamschen Vriendenkring », située au Maréchal-de-Coygnem, 111, Grand'Rue, à Roubaix, se réunira aujourd'hui dimanche 17 novembre, à son local habituel, pour se rendre en cortège au cimetière, pour déposer une couronne sur la tombe de leur regretté fondateur, M. Emile Bendel.

Aussitôt de retour au local, il y aura la grande réunion mensuelle, avec un ordre du jour tout à fait important.

Les Flamands de Roubaix et environs qui n'auraient pas encore connaissance de l'existence de notre belle société y sont invités très amicalement par la Commission.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — La première réunion de la section d'instruction militaire aura lieu aujourd'hui dimanche, 17 novembre, à 9 heures précises du matin, dans la cour de l'Institut.

Les jeunes sociétaires de 17 à 20 ans, désireux de se préparer au service militaire et aspirant au brevet d'aptitudes, sont vivement engagés à venir dimanche matin se joindre à leurs nombreux camarades déjà inscrits.

A LA CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Le banquet de Sainte-Cécile aura lieu le samedi 23 novembre. Les auditions seront données le dimanche 8 décembre, à 11 heures 1/2, et le 15 décembre, à midi.

CREATION DE COURS DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE A L'ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'ouverture de ces cours aura lieu mardi, à 8 heures du soir, 76, rue du Collège. Ces cours sont mixtes.

D'après le nombre d'inscriptions recueillies, ces cours promettent d'être fort suivis. En effet, la sténographie et la dactylographie, en même temps qu'elles fournissent à l'employé l'occasion d'améliorer sa situation en lui permettant de rendre des services importants et divers, ouvrent également aux jeunes filles une carrière très rémunératrice.

Les inscriptions continueront à être reçues samedi soir de 6 à 8 heures, dimanche matin de 9 heures 1/2 à 11 heures et lundi soir de 6 à 8 heures.

Les cours auront lieu les jours suivants : de 8 heures à 9 heures 1/2, sténographie le mardi, dactylographie le samedi.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT TYPOGRAPHIQUE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Aujourd'hui dimanche 17 novembre, réunion mensuelle obligatoire, à 4 heures, salle Lecrenier, 81, rue du Fontenoy, Roubaix.

Vu l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous est indispensable.

POUR LA PROPAGANDE. — Aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, grande soirée au bénéfice de la propagande socialiste, estaminet Julien Segard, « Au Figaro », 283, Grande-Rue.

CHAMBRE SYNDICALE DES GARÇONS BRASSEURS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Aujourd'hui dimanche, à 4 heures précises, assemblée générale trimestrielle, au siège du syndicat, 54, rue Turgot.

A 3 heures, réunion de la commission administrative. Urgent.

Pour la commission :
Le secrétaire, Georges F.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596

Théâtre, Fêtes et Concerts

A LA PAIX

Aujourd'hui dimanche aura lieu à la Coopérative « La Paix » la représentation des *Pauvres de Paris*, grand drame en 7 actes. Inutile de donner à nos lecteurs l'analyse de ce beau drame assez connu et apprécié par le public roubaisien.

On terminera la soirée par *Un coup de canif*, comédie-bouffe en un acte.

La Direction nous annonce que pour faciliter le contrôle, les portes seront ouvertes un quart d'heure plus tôt.

— Prochainement : *Les Crochets du Père Martin.*

HIPPODROME-THEATRE

On constatera que rompant avec le procédé de trop nombreux impresarii qui promettent beaucoup pour tenir trop peu, M. Gustave Labruyère, l'impresario de la tournée *Marion Delorme*, avec le concours de M. Albert Lambert fils et Mlle Jeanne Delvair, de la Comédie-Française, qui s'arrêtera pour une unique soirée aujourd'hui dimanche 17 novembre, ne nous a promis que des choses dont nous pouvons vérifier l'authenticité. De plus, ses affiches ne regorgent pas de noms, écrits en caractères flamboyants, d'artistes appartenant à nos premières scènes et dont le nom est aussi inconnu auxdites scènes que le talent leur est étranger.

Les représentations que M. Labruyère nous organisa précédemment avec Mme Bartet, MM. Mounet-Sully, Le Bargy, le théâtre Antoine, ne nous laissent aucun doute sur la valeur artistique de la tournée *Marion Delorme*, à laquelle, d'ailleurs, les concours du brillant sociétaire de la Comédie-Française, Albert Lambert fils, et de sa camarade Jeanne Delvair, donnent déjà de sérieuses garanties d'art et de beauté.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Président : M. Deranty, juge de paix des cantons Est et Ouest. — Ministère public : M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

REPOS HEBDOMADAIRE. — M. Henri Valcke, entrepreneur de camionnage, rue de la Gare, 61, n'avait pas porté sur l'affiche le nom de l'ouvrier qui travaillait le dimanche. 1 fr.

LES CHAUFFEURS. — Jules Florin a traversé un convoi funèbre avec son automobile. 5 fr.

DANS LE CIMETIERE. — Pierre Mulliez, pour avoir fumé au cimetière, 3 fr. — Philippe Simœns, Gustave Desquiens, René Pager, Emile Kolbert, Jean-Baptiste Delporte, chacun 1 fr. pour avoir fumé dans le cimetière. — Henri Nys est entré ans le cimetière avec une voiture de boucher, en fumant. Deux amendes de 1 fr.

POIDS ET MESURES. — Henri Mercier n'a pas fait poinçonner les poids. 3 fr. d'amende et confiscation des poids. — Veuve Vanaloïs, 11 fr. d'amende pour le même motif.

DEFAUT D'ECLAIRAGE. — Les propriétaires de Wasquehal qui n'ont pas éclairé les rues particulières, sur la demande de leur défenseur l'affaire est remise à trois mois.

— Robert Lomme, Ernest Dujardin, Clovis Wattel, Louis Duquesnoy, René Depraeter, chacun 1 fr. pour avoir omis d'allumer la lanterne de leur vélo. — La même chose à Victor Lefebvre pour défaut d'éclairage de son véhicule. — Léon Lemaire, trois amendes de 1 fr. pour défaut d'éclairage, de plaque d'identité et de grelot.

AFFAIRES DIVERSES. — 1 fr. à Paul Mathon qui a circulé à vélo sur le trottoir.

— Joseph Axther, pour tenue de jeu de hasard, 1 fr.

— Fernand Chateauroux et Georges Cormans ont cassé les godets des fils électriques à la gare de Roubaix. Vu leur jeune âge, chacun 1 fr. d'amende.

— La jeune Stéphanie Verstraete a cassé un carreau de vitre à la porte de M. Emile Sœen, 1 fr. d'amende.

— Pour défaut de clôture à des travaux, 1 fr. à Gustave Verschulle.

LES VIOLENTS. — Jules Houssa, pour ivresse, 5 fr. et 1 jour de travail pour violences.

— Desprez Henriette, étant ivre, a fait du tapage et a jeté un vase de nuit sur Ruyskaert, son voisin. 5 fr. pour ivresse, 1 fr. pour tapage et 2 jours de travail pour violences.

— Gaston Dejans, en allant chercher les vêtements de sa sœur chez Ghyselinck François, a frappé ce dernier qui refusait de les donner. 1 jour de travail à Dejans.

— Marguerite Jalle, en promettant de casser la g... à Zulma Croene, a joint l'acte à la parole. 3 jours de travail et 5 fr. de dommages.

— Georges Parmentier a insulté et frappé Gustave Grimonprez. 5 fr. d'amende et 1 jour de travail pour violences.

— Pour ivresse en récidive, 5 fr. et 1 jour de prison à Louis Raqueneille.

APRES L'HEURE. — Pour cabaret ouvert après l'heure : Vancauverberghe, Julien Vanveinberghe, Alfred Horent, chacun 3 fr. d'amende.

— Auguste Bigot, cafetier, Grande-Place, fermeture tardive de son établissement, récidive, 5 fr. d'amende et 1 jour de prison.

Dentiers, fausses dents, je les achète même cassés. BOUTER, 241, rue du Tilleul, Roubaix.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 16 novembre 1907

Naissances. — Joseph Hespel, quai de Rouen, cour Prévost, 12. — Angèle Budts, rue d'Alger, cour Scherpereel, 2. — Nelly Devinne, rue Franklin, cour Crommelinck, 5. — Lucienne Dewattriport, rue de l'Ommelet, 171. — Gaston De Bosschère, rue Basse-Masure, 14.

Publication de mariage. — Entre : Léon Boudimont, tisserand, rue du Tilleul, cour Buxon, 4, et Léocadie Robert, bobineuse, à Wattrelos.

Décès. — Rosalie Vanhaesebrouck, 90 ans, sans profession, Grande-Rue, 245. — Pierre Descamps, 19 ans, peintre, rue du Tilleul, 185. — Irma Rayr, 2 ans, rue Blanchemaille. — Marie Bettremieux, 57 ans, ménagère, rue Delzenne, cour Deblauwe, 8. — Anne Diest, 57 ans, rentière, rue du Bois, 17.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

UN EXPULSE DIRIGE SUR LILLE

Le service de la sûreté a procédé à l'arrestation d'un sieur Pierre Pierprez, 50 ans, rue Marceau, frappé le 4 janvier 1889, d'un arrêté d'expulsion à la suite d'un vol commis à l'église Saint-Christophe.

Cet individu avait été autorisé à revenir en France, mais à la suite de nouveaux méfaits, on l'avait invité à repasser la frontière.

DETTES A REGLER

Rosalie Roulaud, 31 ans, ménagère, née à Charleroi, domiciliée rue Desurmont, et Valéry Lecomte, 21 ans, maçon à Tourcoing, ont été arrêtés samedi par la gendarmerie.

Tous deux devront purger deux jours de prison, à la suite de condamnations pour ivresse.

ARRESTATION DE DEUX MENDIANTS

La gendarmerie a arrêté deux mendiants, Eugène Caron, 30 ans, né à Lille, et Désiré Lherbier, 43 ans, né à Lille, tous deux sans domicile fixe.

EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis, samedi après-midi, à leurs collègues de Mouscron, trois personnes dont voici les noms : Louis Verhaeren, 32 ans, peintre décorateur, né à Klerckem, réclamé, pour abus de confiance, par le parquet de Mons; Léopold Bascour, né à Enghien (Belgique), 36 ans, mécanicien, réclamé par le parquet d'Anvers, pour faux et usage de faux; Marie Desmedt, 30 ans, cuisinière, née à Desterbergh (Belgique), réclamée par le parquet de Gand, pour vol. Ces trois personnes venaient de Lille.

LES CLOCHES

Des procès-verbaux ont été dressés hier matin aux curés des paroisses Saint-Christophe, Sainte-Anne, Saint-Louis, Notre-Dame, Sacré-Cœur.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui, à partir de midi : MM. Despinoy, 34, rue de Lille; Monvoisin, 155, rue du Tilleul; Gratenois, 227, rue de Dunkerque; Declerck, 164, rue de Menin.

POPULATION ETRANGERE

Du 10 au 17 novembre, on a constaté l'entrée en France de 35 étrangers, ainsi répartis : 12 hommes, 11 femmes et 12 enfants. Il en est sorti 4 hommes, 6 femmes et 3 enfants.

LEURS RENTES

EN SOULEVANT UNE BALLE DE LAINE. — Chez Paris et Lanfois, Victor Saffers, 27 ans, domestique, rue Winoc-Choqueel, 150, s'est blessé aux reins.

Dix jours de repos.

EN HEURTANT UN CROCHET. — Chez Noz et Cie, rue des Ursulines, Aloïs Gaeremynck, rue Fin-de-la-Guerre, s'est piqué au genou.

Huit jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez G. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collecteur, 63, Louis Roussel, 46 ans, rattacheur, rue de la Malcense, 212, s'est contusionné à la région lombo sacrée.

Quinze jours de repos.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 16 novembre 1907

Naissances. — Roussel André, rue des Orphelins, 24. — Hercelle Denise, rue du Casino, 11.

Publications de mariages. — Entre : Wastyn Paul, peintre, rue de Rambervilliers, 49, et Wagnon Adèle, doubleuse, rue Winoc-Choqueel, 27. — Dejaegher Charles, tisserand, rue du Midi, et Verhaeghe Victorine, ménagère, rue Debuchy, 6. — Desmet Victor, domestique, rue du Tilleul, et Derouf Blanche, sans profession, à Wattrelos. — Baty Henri, peigneur, rue du Tilleul, 163, et Vandewiele Hélène, soigneuse, rue du Tilleul, 163. — Morel Camille, boulanger, à Tourcoing, et Renard Catherine, cuisinière, à Paris. — Mahieu Emile, apprêteur, à Roubaix, et Cau Marie, soigneuse, à Roubaix. — Janssens Achille, mécanicien, à Tourcoing, et Lejeune Gabrielle, couturière, à Roubaix. — Mulier Ernest, professeur, à Tourcoing, et Thibault Andrée, institutrice, à Paris. — Lesseine Jules, tailleur de pierres, à Tourcoing, et Lefebvre Lisa, ménagère, à Mouvaux. — Lecomte Alphonse, tisserand, quai du Halot, 5, et Kœnig Berthe, ménagère, quai du Halot, 93. — Dufermont Louis, magasinier, rue Achille-Testelin, et Barbe Juliette, épicière, rue Auber, 59.

Décès. — Pouplier Elise, 77 ans, rue de l'Espierre, 8. — Letheuré Elisabeth, 16 ans, rue des Piats, 61.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

SONNERIE DES CLOCHES. — Le maire a pris l'arrêté suivant :

Nous, maire de la ville de Wattrelos,

Vu l'article 10 de la loi du 5 avril 1824, sur l'organisation municipale;

Vu l'article 10 de la loi du 5 avril 1884, sur la séparation des Eglises et de l'Etat et les articles 50 et 51 du règlement d'administration publique du 16 mars 1906, déterminant les conditions de la réglementation de la sonnerie des cloches, tant pour les sonneries religieuses que pour les sonneries civiles;

Considérant qu'il nous appartient de réglementer ces sonneries;

Considérant qu'il convient de déterminer les circonstances dans lesquelles il sera fait usage des cloches dans les cérémonies civiles et religieuses;

Arrêtons :

Article 1er. — Les cloches des églises pourront, sur notre ordre, être mises en branle :

1. Pour annoncer les fêtes nationales, la veille et le jour, par une volée d'un quart d'heure;

2. Lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours tels que les cas d'incendie, d'inondation, d'émeute, d'invasion ou autres dangers publics de même nature;

Article 2. — Les curés ou desservants, ou en leur absence, les vicaires des paroisses, auront seuls le droit de faire sonner les cloches pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux usités dans l'Eglise catholique, tels que :

1. L'Angelus, qui sera sonné le matin, à midi et au soir. Cette sonnerie continuera d'avoir lieu suivant l'usage admis à Wattrelos.

2. Les messes paroissiales des dimanches et fêtes, les vêpres, saluts et autres exercices qui auraient lieu dans la soirée : on se conformera, pour ces sonneries, aux usages locaux. Les grandes fêtes d'Eglise seront annoncées la veille par une volée d'un quart d'heure;

3. Les messes qui seront célébrées dans le cours de la semaine;

4. Les décès, convois, services funèbres, en se conformant aux anciennes coutumes de la ville.

En temps d'épidémie, les sonneries pourront être suspendues pour les services funèbres.

Pendant les orages, le personnel des églises s'abstiendra de sonner les cloches en volée, et il se bornera à tinter pour annoncer les services journaliers aux heures réglées.

Article 3. — Les curés, desservants ou vicaires, ne pourront, pour quelque raison que ce soit, faire sonner les cloches avant quatre heures et demie du matin et après huit heures et demie du soir, durant toute l'année.

Exception est faite pour le jour de la Toussaint, la Fête des Morts et le jour de Noël : pour ces jours-là, on se conformera aux anciens usages.

Article 4. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Article 5. — Le présent arrêté sera notifié régulièrement aux intéressés.

Fait à la mairie de Wattrelos le onze novembre 1907.

ACCIDENTS. — A la filature Lefebvre et Bastin, Vanmarque Emile, treize ans et demi, bâcleur, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, s'est contusionné le pied droit en tombant contre un rail de renvideur.

8 jours de repos.

— Aux établissements Kuhlman, M. Ruysschaert Jules, 26 ans, aide-monteur, demeurant à Wattrelos, rue Thiers, s'est fait des contusions multiples en tombant d'une plateforme sur laquelle il était monté pour replacer un câble.

15 jours de repos.

FEDERATION DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. (Section de Wattrelos). — Les jeunes gens désireux de suivre les cours d'instruction militaire en vue de l'obtention du brevet d'aptitude, sont priés de se faire inscrire à l'école de la Baillerie ou à celle du Crétinier, aujourd'hui dimanche matin, à huit heures précises, pour se rendre ensuite à Roubaix, Institut Turgot, où les instructions générales leur seront données.

Ces cours sont absolument gratuits.

CHARRETIER BRUTAL. — Le jeune Duhem Camille, âgé de six ans, demeurant à Wattrelos, rue du Sartel, chez ses parents, a porté plainte contre le nommé X..., charretier chez M. Stoch-Bossu, à Roubaix, accusant ce dernier de lui avoir donné un coup de fouet en pleine figure. Un docteur a constaté que le jeune Duhem serait obligé de tenir la chambre environ deux jours.

CONSEIL MUNICIPAL. — Supplément à l'ordre du jour de la séance du mardi 19 novembre : Ecole de la Baillerie : demande du personnel enseignant de cette école en vue d'obtenir des indemnités de résidence égales à celles données aux écoles du Centre et du Crétinier.

LA RETRAITE. — Les débitants de boissons sont autorisés à tenir leurs estaminets ouverts jusqu'à 2 heures aujourd'hui dimanche 17 et lundi 18, à l'occasion de la Saint-Maclou.

LE SEQUESTRE. — M. Hallay, receveur de l'Enregistrement, à Roubaix, s'est présenté à Wattrelos chez M. Delmarre-Dupont, ex-président de la fabrique de l'église, rue Neuve, et chez M. Etienne Salmont, trésorier, et chez M. le doyen Bonnet.

SAVON DU CONGO Blancheur du Teint Victor VAISSIER.

MOUVAUX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal est convoqué, pour la session ordinaire de novembre, pour mardi 19 courant, à huit heures du soir.

L'ordre du jour est très chargé.

ACCIDENTS. — Chez Lorthiois frères, un telquelleur, s'est piqué au pouce droit avec un chardon. La victime de cet accident, Dewille Marceau, 22 ans, en sera quitte, sauf complications, avec huit jours de repos.

— Le gendarme Braye, en tournée à Mouvaux, venait de s'engager dans la rue du Patronage, lorsque son cheval glissa, démontant son cavalier qui tomba sous lui.

Le gendarme qui ressentait de vives douleurs au pied droit, a dû être reconduit, en voiture, à la gendarmerie de Tourcoing.

COURS POUR ADULTES. — Les cours du soir, pour adultes, viennent de reprendre à l'école laïque. Nous conseillons vivement aux jeunes gens de fréquenter ces cours qui auront lieu les mardi, mercredi et vendredi, à sept heures et demie, afin de profiter des excellentes leçons et des bons conseils que leur donneront les dévoués instituteurs.

A visiter à Lille, les magasins de Bijouterie-Horlogerie, 26, rue Nationale. — Exposition des articles de tous prix : montres depuis 2 fr. 95, aticles or au poids depuis 3 fr. 50 le gramme.

Histoire amoureuse des Papes

En vente partout : 5 centimes

Les 6 premières séries franco contre bon ou mandat de 3 francs à l'administration de la *Librairie Métropolitaine*, 66, rue Madame, Paris.

SAINT-NICOLAS Appareils photographiques, à 6.50, 12.50. Nécessaires complets à 20 fr. et 26 fr., au **PHOTO-COMPTOIR DU NORD, 11, rue des** Ponts-de-Comines, Lille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Petit prêteur, gros intérêts

Nous eûmes hier l'audition d'une espèce de « Shylock » moderne, d'une association d'usuriers plutôt dont une bonne partie échappait aux poursuites.

M. Georges Planque, 40 ans, habitant à Lille, 28, rue Faidherbe, fut contraint de mettre la justice dans le secret de ses affaires à la suite de nombreuses plaintes parvenues contre lui au Parquet.

A la porte des Trésoreries générales et Recettes des finances du Nord, Pas-de-Calais, Somme, se distribuaient aux fins de mois, et surtout de trimestre, des cartes commerciales faisant savoir aux intéressés que la « Caisse des pensionnés de l'Etat », ayant ses bureaux 28, rue Faidherbe, à Lille, prêtait sur pensions civiles et militaires.

Georges Planque n'était lui-même en quelque sorte que le commis d'une union de capitalistes parisiens, qui exploitent à Paris une entreprise semblable dirigée par un ancien capitaine de gendarmerie et qui faisaient à l'agence de Lille, que dirigeait Planque, les avances de fonds au taux de 20 %.

Avec de pareilles conditions on devine ce que pouvait être la méthode employée à Lille.

Par contrat Planque prêtait aux rentiers de l'Etat et contre leur titre qu'ils lui donnaient en nantissement, de l'argent au taux légal de 1 fr. 25 par trimestre, mais il prélevait en outre et par trimestre 8 fr. 75 % pour « risques », ce qui portait de loyer de l'argent prêté à 10 % par trimestre, 40 % par an.

Le même contrat stipulait que l'emprunteur remettrait les certificats de vie à Planque qui se chargeait de toucher la pension, envoyait au retraité ce qui lui revenait, l'accusation prétend même moins qu'il ne lui revenait malgré les condition léonines du contrat et qu'en certains cas le taux d'intérêt s'éleva jusqu'à 13 et 14 % par trimestre.

A plusieurs occasions, Planque fit même souscrire aux emprunteurs des polices d'assurances sur la vie. Il en était le bénéficiaire, ils devaient en payer les primes. Plusieurs y manquèrent.

Tel est l'état du procès plaidé.

Planque est défendu par un avocat parisien, qui, avec beaucoup de talent, se défend de vouloir faire de son client un homme sympathique, mais prétend à la parfaite légalité des opérations. Sa thèse se base sur des arrêts de Cassation qui ont déclaré que le taux d'intérêt ne saurait être limité lorsqu'il s'agit d'un contrat présentant des aléas.

L'usure est vieille comme le monde, si nous en croyons la légende d'Esaü vendant, pour un plat de lentilles, son droit d'aînesse à son Shylock de frère.

Depuis ce temps la méthode des prêteurs marchands de crocodiles empaillés a considérablement évolué. Chacun d'eux, presque, est doublé d'un juriste qui connaît, dans les coins, les textes législatifs qui visent son intéressante industrie.

Aussi tous leurs contrats contiennent-ils une bonne petite clause disant qu'en cas de décès de l'emprunteur l'usurier ne saurait prétendre à des revendications vis-à-vis des héritiers et devrait borner ses appétits à toucher au prorata des jours de pension courus sur le trimestre. Cela constituerait le caractère aléatoire du contrat et permettrait légalement les pratiques que l'on sait.

A titre de simple observation personnelle, signalons que la plaidoirie expliquant que Planque aurait copié ses contrats sur ceux d'un de ses confrères qui exploitait les veuves de marins et pensionnés de la marine et fut récemment acquitté par le tribunal de Brest, laisserait présupposer une vaste entente entre les usuriers de toutes les villes conseillés par un avocat... de beaucoup de science.

A la très longue plaidoirie, M. Leclercq, substitut, répond en mots brefs et bien sentis : Si, dit-il, les sympathies du tribunal doivent aller à l'une ou l'autre des parties en cause, il est évident qu'elles s'adresseront aux malheureux besogneux obligés de passer par les fourches caudines de ceux qui les exploitent : pour les points de droit, le ministère public s'en remet à la sagesse du tribunal. »

Tel est le procès sur lequel, à huitaine, le tribunal donnera son opinion.

INTERESSANTE ASSOCIATION. — Mlle Juliette Menet, 19 ans, qui travaille dans ses linges, à Lille, avait accordé son cœur à M. Camille Vantreydeghom qui lui offrait dans son « home » une hospitalité intéressée.

La jeune lingère, telle une étoile protectrice, illuminait le ciel de Camille. Un jour l'étoile fila, ce n'était plus une étoile mais une comète : dans son orbe attractive elle entraînait toute la garde-robe particulière du pauvre ver de terre qui s'était épris d'elle.

Des vêtements l'étoile fit cadeau à un soleil, deux soleils plutôt qui, alternativement et parfois simultanément, réchauffaient son pauvre petit cœur : M. Devaux Virgile, au nom évocateur d'idylles champêtres et larmoyantes, 21 ans, comptable à Amiens, fils de famille dévoyé, était entré dans une partie des pelures. L'autre était échue à Louis Pouchard, ce déserteur du 4e cuirassiers, à Cambrai, qui déserta la Citadelle de Lille dans les romanesques conditions que nous avons racontées dans notre troisième page il y a quelque temps.

Ce fut même en partie la garde-robe du volé qui suivit en Belgique l'exode du déserteur.

Virgile Devaux est inculpé en outre d'un autre méfait, à la Brasserie de l'Industrie, il emporta distraitement le pardessus de M. Thiry, de Lille, avec lequel il venait de jouer au billard.

Le trio est condamné : Juliette Menet à 2 mois, Pouchard à 2 mois par défaut, Virgile Devaux à 4 mois de prison, avec sursis pour le dernier seulement.

LE BIEN D'AUTRUI. — Sandra Charles, 17 ans, a dérobé une certaine quantité de tombres-poste et détourné en janvier dernier une somme de 846 francs au préjudice de son patron, M. Denoyelle, agent de change à Lille. 2 mois avec sursis.

— Sont remis à leurs parents : Lanckmans Jules et Verloorden Albert, tous deux âgés de 13 ans et inculpés de vol de récoltes.

— Six jours avec sursis à Raton Marie, 69 ans, ménagère à Mons-en-Pévèle, qui arracha des pommes de terre dans le champ d'un autre.

LA POMPE NOURRICIERE. — Deux affaires de falsification de lait sont à nouveau appelées.

Bourgois François, 40 ans, laitier à Tourcoing, mouillait à 25 % le lait qu'il vendait à Roubaix. 50 fr. d'amende.

— Joséphine Bulteel, 24 ans, fermière à Bondues, y allait aussi de la bonne mesure : 20 % parce que ses vaches ne donnaient pas. 100 fr. d'amende.

LE COUP DE FOUET. — Bien de la pièce connue. Le 30 août, sortant d'un cabaret, rue d'Anjou, et voulant rattraper le temps perdu, Jules Becquart, 20 ans, charretier à Saint-André, lança à son cheval un grand coup de fouet. La mèche atteignit une passante, Mlle Vanloye, et lui fit, à l'œil, une sérieuse blessure. 50 fr. d'amende.

DIVERSES. — Pour avoir capturé six lapins que faisait lever une moissonneuse opérant à Lambersart, 50 fr. avec sursis à Thuillier Agathon, 37 ans, jardinier. Raymond Lescot, 17 ans, est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Tribunal de simple police de Lille

DES COUPS. — Une bien amusante histoire, hier matin, à la Simple Police de Lille. M. Julien Velghe, marchand de moules à Tourcoing, rue de Constantine, au Blanc-Seau, est poursuivi pour avoir soi-disant porté des coups au domestique d'une dame Duhamel, comme lui marchand de moules à Mons-en-Barœul, un jour que tous deux opéraient à la sortie des ateliers d'Hellemmes.

Des débats très longs il ressort que les belligérants se sont bien donné le nom de leur marchandise à la grande joie du public, mais au contraire de la prévention, c'est Velghe qui fut battu. Il est acquitté et son adversaire condamné aux frais.

COFFRES-FORTS Contre le FEU et le VOL GRUSON 21, RUE ROYALE LILLE